

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 209****25 avril 1996****SOMMAIRE**

Aletta S.A.H., Luxembourg . . . . .	page 10028	I.S.G. S.A., Immo-Service-Gérance S.A., Alzingen	10030
Aurelius International Luxemburg GmbH, Luxembourg . . . . .	10022	J.B.S.A. S.A., Luxembourg . . . . .	9999
Chaussures Ierace, S.à r.l., Schifflange . . . . .	9986	Kerivor S.A., Luxembourg . . . . .	10002
Compagnie Financière et de Participations Grancy S.A., Luxembourg . . . . .	9986	Latem S.A., Senningerberg . . . . .	10024
Corylus S.A., Luxembourg . . . . .	9986	Lentulus (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	10001
C.P.O. International S.A., Luxembourg . . . . .	9986	Lintofin S.A., Luxembourg . . . . .	10003
Cryofin S.A., Luxembourg . . . . .	9987	Luxcore S.A., Differdange . . . . .	10002
Data Control Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9987	Luxrep S.A., Luxembourg . . . . .	10003
Deco-Color, S.à r.l., Mondercange . . . . .	9988	Matt-Immo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10002
Deco-Jardin, S.à r.l., Roost . . . . .	9988	Mausern S.A., Luxembourg . . . . .	10011
Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l., Tuntange . . . . .	9989	Mediterraneo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10003, 10004
Ermont S.A., Luxembourg . . . . .	9990	Medtech S.A.H., Luxembourg . . . . .	10006, 10007, 10008
Euclid Investments S.A., Luxembourg . . . . .	9989	Mic Finance S.A., Senningerberg . . . . .	10012
Eurofoil S.A., Dudelange . . . . .	9987	Michels AG, Luxembourg . . . . .	10004, 10005
Europe Community Consulting, S.à r.l., Luxembg . . . . .	9989	Midoc International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10005
Europa Finance S.A. . . . .	9991	Milo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10012
Eurosecurities Corp S.A., Senningerberg . . . . .	10016	Mistramer S.A., Luxembourg . . . . .	10012
Film Facilities, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9990, 9991	Montbazon S.A., Luxembourg . . . . .	10013
Filuxa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9989	Nafcod S.A., Luxembourg . . . . .	10008, 10011
Financement Commercial S.A., Luxembourg . . . . .	9990	Neffa International S.A., Luxembourg . . . . .	10013
Finance T.B. S.A., Luxembourg . . . . .	9988	New Tiger Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	10013
Fliegero S.A., Luxembourg . . . . .	9991	Norwood Investments and Participations Limited S.A., Luxembourg . . . . .	10013
Foris, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9992	ODARTECH, Omnium des Arts et Techniques S.A., Luxembourg . . . . .	10013
Funinter, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9992	Oleander Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10014
Gama Group S.A., Howald . . . . .	9992	Oramed S.A., Luxembourg . . . . .	10014, 10015
Gramm S.A., Luxembourg . . . . .	9992	Pabolux S.A., Luxembourg . . . . .	10016, 10017
Green Island Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9993	Pacolux S.A., Luxembourg . . . . .	10011, 10012
Helfin S.A., Luxembourg . . . . .	9993	Perfect Immo S.A., Luxembourg . . . . .	10015, 10016
Hippo Music, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9994	Poly Invest S.A., Luxembourg . . . . .	10014
H.L. Elektro Schrank Holding S.A., Senningerberg . . . . .	9996	Present Technology, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10016
Home-Concept Distribution, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	9994	Press Invest S.A., Luxembourg . . . . .	10017
Hoparel S.A.H., Luxembourg . . . . .	9996	Publi Europe S.A., Luxembourg . . . . .	10017
Husky Injection Molding Systems S.A., Dudelange . . . . .	9996, 9998	RDI, Raising Development Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10022, 10023
IBC International (Luxembourg) S.A., Luxembg . . . . .	9994, 9995	Renaissance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10002
ICAF, International Control and Finance S.A., Luxembourg . . . . .	9997	Roguedas S.A., Luxembourg . . . . .	10018
Ilan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9997	Royal et Vins, S.à r.l., Olm . . . . .	10017
Immobilière Cipriani S.A., Luxembourg . . . . .	9999	Sant Andrea (Holding) S.A. . . . .	10023
Inmobiliara Mediterranea S.C.I., Luxembg . . . . .	9997, 9998	Saparmet S.A.H., Luxembourg . . . . .	10023
Invamo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9999	S.E.ET.IN., Société Européenne d'Etudes d'Investissement, Luxembourg . . . . .	10023, 10024
Inverplan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	10000	Shikako S.A., Luxembourg . . . . .	10021
Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg . . . . .	10000	Sipalux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10022
Isalp S.A., Luxembourg . . . . .	9998	Texhold S.A.H., Luxembourg . . . . .	10018, 10021

**CHAUSSURES IERACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 1, rue de la Gare.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 janvier 1996, concernant la société à responsabilité limitée CHAUSSURES IERACE, S.à r.l., avec siège social à Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 août 1988, modifiée suivant actes reçus par le même notaire Norbert Muller, en date du 21 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 105 du 22 mars 1994, et en date du 24 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 28 juin 1995,

que suite aux décisions prises par les associés représentant l'intégralité du capital social, la société est dissoute purement et simplement aux droits des parties, avec effet à partir du 25 janvier 1996,

que la liquidation sera faite par l'associée-gérante, Madame Ulli Muller, gérante, épouse de Monsieur Nino Ierace, demeurant à L-5960 Itzig, 106, rue de l'Horizon, laquelle aura tous pouvoirs de réaliser l'actif et de payer les dettes de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 février 1996.

P. Decker.

(07054/206/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 31.187.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 364 du 8 décembre 1989.
- Modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 332 du 3 août 1992.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A., qui s'est tenue le 30 novembre 1995, les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, qui est venu à échéance, pour une durée de 6 ans.

2) L'assemblée nomme, Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 novembre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07058/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**CORYLUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 23.032.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour CORYLUS S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

(07060/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**C.P.O. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.895.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.  
M. Mommaerts                      J.-P. Reiland  
Administrateur                      Administrateur

(07061/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**CRYOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 47.068.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 260 du 1<sup>er</sup> juillet 1994.
- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 284 du 21 juin 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CRYOFIN S.A., qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 1996 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. CURATOR REVISION A.G., avec siège social à CH-Zurich, a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

2) Monsieur Didier Kirsch, maîtres en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville, a été nommé nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(07062/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**DATA CONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.  
H. R. Luxembourg B 38.512.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. Februar 1996*

Die Versammlung hat beschlossen:

1. Nachfrist: Die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie die Resultatsverwendung per 31. Dezember 1995 sind bis 31. März 1996 fertigzustellen.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Werner Dressler, A-Maria Enzersdorf,

Herr Markus Resch, A-Rekawinkel,

sowie der Kommissär Herr Karl Bubenicek, A-Tulln werden von ihren Ämtern entlassen.

Es wird ihnen volle Entlastung erteilt.

3. Die Zeichnungsberechtigung von Herrn Werner Dressler ist erloschen.

4. Durch Ernennung neuer Verwaltungsratsmitglieder setzt sich dieser nun wie folgt zusammen aus:

Herr Bernd W. Buchmayr, A-Wien als Verwaltungsratsvorsitzender mit Einzelzeichnungsberechtigung,

Herr Klaus W. Neier, A-Mäder, er erhält ebenfalls Einzelzeichnungsberechtigung,

Herr David Hamilton-Dick, GB-Exeter.

Zum neuen Kommissär wird ernannt:

KPMG AUSTRIA WIRTSCHAFTSPRÜFUNGS, GmbH, A-Wien.

Luxembourg, den 8. Februar 1996.

Für die Richtigkeit  
Die Versammlung  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(07063/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EUROFOIL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 19.358.

*Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held of June 6, 1995 at 3.00 p.m. in the head office in Dudelange*

The shareholders of EUROFOIL S.A. have assembled for the annual general meeting of the business year 1994.

Mr François Coëffic, having been elected President of the meeting, proceeds to the constitution of the administration of the meeting and nominates as Teller Mr Peter Rockel and as Secretary Mr Daniel De Mol.

The list of attendance is produced, which ascertains that all issued shares are present or represented.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the agenda, which is as follows:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditors.
2. Approval of the Balance Sheet and of the Profit and Loss Account as at December 31, 1994.
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditors.
4. Elections of Directors and Statutory Auditors.
5. Miscellaneous.

After due deliberation, the general meeting passed the following resolution by unanimous vote:

1. Resolved that the reports presented to this meeting by the Board of Directors and by the Statutory Auditors of the Company for the year ended December 31, 1994 be hereby approved.

2. Resolved that the Balance Sheet of the Company as at December 31, 1994 and the Profit and Loss Account of the Company for the year then ended be approved, and that the profit for the year amounting to LUF 5,375,908.- be carried forward.

3. Resolved that all acts of the Directors and Statutory Auditors from January 1, to December 31, 1994 be hereby approved and ratified and that the Directors and Statutory Auditors be hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for this period.

4. Resolved that:

1. Ulf Berglund, resident in Danderyd (Sweden),  
Stig Brehmer, resident in Danderyd (Sweden),  
François Coëffic, resident in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg),

be hereby nominated Directors for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 1995.

2. BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., be hereby elected as Statutory Auditors for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 1995.

With no item left on the agenda, the meeting is closed after the reading of the minutes, which were signed by the President, the Teller and the Secretary.

F. Coëffic    P. Rockel    D. De Mol  
*The President    The Teller    The Secretary*

Enregistré à Capellen, le 6 février 1996, vol. 130, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(07074/236/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

---

**DECO-COLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Op Blach.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996, vol. 302, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996.

G. Bernabei  
*expert-comptable/conseil fiscal*

(07064/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

---

**DECO-JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.244.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 476, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER  
*Signature*

(07065/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

---

**FINANCE T.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.278.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 16 février 1996, que le nombre des administrateurs a été porté de trois à six.

Les administrateurs supplémentaires élus sont les suivants:

- Monsieur Roberto Berger, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie);
- Mademoiselle Donata Berger, indépendante, demeurant à Milan (Italie);
- Mademoiselle Simona Berger, indépendante, demeurant à Milan (Italie).

Le mandat des administrateurs nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour extrait conforme  
*Pour le Conseil d'Administration*  
*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07082/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1996, enregistré à Luxembourg que:

- L'article six des statuts de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SCHMIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million (1.000.000,-) de francs, représenté par mille (1.000) parts sociales de mille (1.000) francs chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Marc Schmit, entrepreneur, demeurant à L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.»

- Le nombre des gérants a été fixé à un.

Monsieur Jean-Marc Schmit, prénommé, a été nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- Décharge a été donnée à Monsieur Fernand Hilbert, entrepreneur, demeurant à L-8368 Hagen, 1, op der Barriaer, de ses fonctions de gérant administratif de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

E. Schlessler.

(07069/227/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

E. Schlessler.

(07070/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EUCLID INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 24.357.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

EUCLID INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(07073/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EUROPE COMMUNITY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.696.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

EUROPE COMMUNITY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Gérant

(07077/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FILUXA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.244.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(07081/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ERMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 28.080.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: . . . . . LUF (5.159.350,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Signature.

(07071/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ERMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 28.080.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 1995, que Mademoiselle Joséphine Novoa, comptable, demeurant au 26, rue Antoine Carteret, CH-1202 Genève, a été nommée administrateur en remplacement de Madame Elisabeth Grosskopf, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07072/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FINANCEMENT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 472, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

(07083/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FILM FACILITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le soussigné, Florent Herry, gérant de la société à responsabilité limitée FILM FACILITIES, déclare que le siège social de la société n'est plus au 82, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg mais désormais, avec effet immédiat au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 1996.

F. Herry.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07078/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FILM FACILITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

*Assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée FILM FACILITIES*

Entre les associés de la société à responsabilité limitée FILM FACILITIES, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu ce douze février mil neuf cent quatre-vingt-seize, le présent changement de gérant.

La démission de Monsieur Rodolphe Criezis, demeurant à Bruxelles, est acceptée et prendra cours à partir du 12 février 1996.

Monsieur Florent Herry, demeurant à Londres, est nommé à sa place.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Florent Herry.

Signature  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07079/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FILM FACILITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

*Assemblée générale de cession de parts*

Entre les associés de la société à responsabilité limitée FILM FACILITIES, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu ce douze février mil neuf cent quatre-vingt-seize, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Monsieur Rodolphe Criezis, commerçant, demeurant à Bruxelles, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . | 499 |
| 2. Monsieur William Soenen, commerçant, demeurant à Bruxelles, une part . . . . .                              | 1   |
| Total: cinq cents parts . . . . .  | 500 |

Monsieur Rodolphe Criezis, prénommé, cède une (1) part qui lui appartient à Monsieur Florent Herry, opérateur, demeurant à Londres, et qui l'accepte pour le prix de mille francs (1.000,-), ce dont quittance:

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Monsieur Rodolphe Criezis, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts . . . . . | 498 |
| 2. Monsieur William Soenen, prénommé, une part . . . . .                                  | 1   |
| 3. Monsieur Florent Herry, prénommé, une part . . . . .                                   | 1   |
| Total: cinq cents parts . . . . .   | 500 |

R. Criezis                      F. Herry

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07080/692/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EUROPA FINANCE, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.740.

Avec effet au 31 décembre 1995, la BANQUE UCL, BANQUE UNIVERSELLE ET COMMERCIALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue de la Reine, Luxembourg, dénonce le domicile de la société EUROPA FINANCE S.A., 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

D'autre part, les membres du Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes ont démissionné des fonctions respectives qu'ils assumaient au sein de la société EUROPA FINANCE S.A., Luxembourg, le 30 décembre 1995.

Pour EUROPA FINANCE S.A.  
BANQUE UCL, BANQUE UNIVERSELLE ET  
COMMERCIALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07076/011/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FLIEGERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.367.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07085A/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FLIEGERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.367.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 1996:

- les comptes au 28 février 1995 sont approuvés à l'unanimité;
- par votes spéciaux en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987, l'assemblée décide de liquider la société, étant donné que les pertes encourues au cours de l'exercice clôturé le 28 février 1995 dépassent 50 % du capital souscrit;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à la date de la liquidation de la société.

Luxembourg, le 6 février 1996

Pour extrait conforme  
Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07086/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996..

**FORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 18, rue des Trévires.  
R. C. Luxembourg B 34.587.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 476, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(07087/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**FUNINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le soussigné, Luc Vanham, gérant de la société à responsabilité limitée FUNINTER, déclare que le siège social de la société n'est plus au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

L. Vanham.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07088/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**GAMA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.  
R. C. Luxembourg B 35.804.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Ludovissy  
Avocat-avoué

(07089/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**GAMA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.  
R. C. Luxembourg B 35.804.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Ludovissy  
Avocat-avoué

(07090/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**GAMA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.  
R. C. Luxembourg B 35.804.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société GAMA GROUP S.A., qui a été tenue à Luxembourg, en date du 6 février 1996 que Maître Karin Weirich, avocat-avoué, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Corinne Crouzet et que Maître Karin Weirich terminera le mandat de Madame Corinne Crouzet.

Luxembourg, le 6 février 1996.

Pour extrait conforme  
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(07091/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**GRAMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(07092/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**GREEN ISLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 45.923.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le vendredi 19 janvier 1996, que le siège de la société GREEN ISLAND HOLDING S.A., est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour extrait conforme  
Le conseil d'administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07093/312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HELFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.231.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: . . . . . LUF (290.115,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signature.

(07094/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HELFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.231.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: . . . . . LUF (129.355,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signature.

(07095/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HOME-CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schelek.  
R. C. Luxembourg B 46.864.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOME-CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schelek, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.864, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 230 du 11 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés concernant entre autres la transformation de la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 1996, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée se compose de l'associé unique actuel, Monsieur François Olivier, indépendant, demeurant à L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, constituant le capital social actuel de la société.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

*Résolution unique*

L'associé unique, Monsieur François Olivier, prénommé, décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 1.000.000,- (un million de francs), pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs) à LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs), par la création et l'émission de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par lui-même et par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société HOME-CONCEPT DISTRIBUTION, S.à r.l., prédé-

signée, de sorte que la somme de LUF 1.000.000,- (un million de francs) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Suite à cette augmentation de capital ci-avant réalisée, l'article six (6) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs), représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, intégralement libérées.»

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales appartiennent toutes à l'associé unique, Monsieur François Olivier, indépendant, demeurant à L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Oliver, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 1996, vol. 821, fol. 23, case 1. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 1996.

J. Elvinger.

(07099/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

#### **HIPPO MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.000.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société  
Signature

(07096/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

#### **HIPPO MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société  
Signature

(07097/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

#### **IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.765.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1995, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital autorisé pour le porter à dix millions de dollars des Etats-Unis (10.000.000,- USD), représenté par:

a) quatre millions neuf cent quarante mille actions de classe A ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, toujours assorties d'une prime d'émission d'au moins quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (98,- USD); et

b) soixante mille (60.000) actions de classe B ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Nomination de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Raoul de la Campa, demeurant à Miami, Floride.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter à dix millions de dollars des Etats-Unis (10.000.000,- USD), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital autorisé est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis (10.000.000,- USD), représenté par:

a) quatre millions neuf cent quarante mille actions de classe A ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, toujours assorties d'une prime d'émission d'au moins quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (98,- USD); et

b) soixante mille (60.000) actions de classe B ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

L'assemblée confirme par ailleurs les pouvoirs concernés accordés au conseil d'administration, dans le cadre du capital autorisé, tels que ces pouvoirs sont plus amplement définis dans l'article 5 alinéas suivants, toutes les dispositions y relatives demeurant inchangées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Raoul de la Campa, demeurant à Miami, Floride.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, A. Braquet, J.-M. Dibling, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 88S, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1996.

G. Lecuit.

(07105/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1996.

G. Lecuit.

(07106/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**H.L. ELEKTRO SCHRANK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg 49.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Signature.

(07098/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HOPAREL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.000.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(07100/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

Les comptes annuels au 31 juillet 1994 et le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 1994*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 1995:

- Monsieur Peter M. Hall, vice-président de société, demeurant à Bolton, Ontario, Canada, président;
- Monsieur David Cook, vice-président de société, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Allan Knickle, vice-président de société, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 1995:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signatures.

(07101/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

Les états financiers consolidés au 31 juillet 1994 et le rapport du réviseur d'entreprises de la société mère de droit canadien HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS LTD, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signatures.

(07102/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

Les comptes annuels au 31 juillet 1995 et le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signatures.

(07103/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

Les états financiers consolidés au 31 juillet 1995 et le rapport du réviseur d'entreprises de la société mère de droit canadien HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS LTD, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signatures.

(07104/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ICAF, INTERNATIONAL CONTROL AND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 20.610.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 233 du 17 septembre 1983; modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 71 du 19 mars 1988.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 31 octobre 1995 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés administrateurs pour une période de trois ans:

- Monsieur Ingvar Kamprad, président du conseil d'administration, demeurant à CH-Epalinges;
- Monsieur Per Ludvigsson, demeurant à SW-Helsingborg;
- Monsieur Ingmar Gustafsson, demeurant à DK-Humblebaek.

A été nommée commissaire aux comptes pour une période de trois ans:

- REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07107/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ILAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 28.090.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1996.

Signature.

(07108/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**IMMOBILIARA MEDITERRANEA S.C.I., Société Civile Immobilière,  
(anc. IMMOBILIARA MEDITERRANEA S.C.I.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur José Jaime Novas Alonso, employé privé, né à San Sebastian (Espagne), le 2 avril 1956, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg;
- 2) Monsieur Antonio Santopietro, garçon de restaurant, né à Montevideo (Uruguay), le 9 juin 1963, demeurant au 4, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg;
- 3) Monsieur Ignacio Novas Alonso, ouvrier, né à Peralta (Espagne), le 19 juillet 1958, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière IMMOBILIARIA MEDITERRANEA, S.C.I., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 235 du 15 juin 1994;

- Le fonds social est représenté par trois mille (3.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune;

- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) changement de la raison sociale de la société en INMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I. et modification subséquente de l'article 2 des statuts,
  - 2) cession de 500 parts d'intérêt par Monsieur Antonio Santopietro à Monsieur José Jaime Novas Alonso,
  - 3) cession de 500 parts d'intérêt par Monsieur Antonio Santopietro à Monsieur Ignacio Novas Alonso,
  - 4) démission de Monsieur Antonio Santopietro de ses fonctions de gérant de la société et décharge à lui donner.
- Ceci exposé, les associés préqualifiés ont abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la raison sociale de la société en INMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de INMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I.

*Deuxième résolution*

- Monsieur Antonio Santopietro, préqualifié, ici présent, cède cinq cents (500) parts d'intérêt qu'il possède dans la Société à Monsieur José Jaime Novas Alonso, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de cinq cent mille (500.000,-) francs, ce dont quittance.

- Monsieur Antonio Santopietro, préqualifié, ici présent, cède cinq cents (500) parts d'intérêt qu'il possède dans la Société à Monsieur Ignacio Novas Alonso, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de cinq cent mille (500.000,-) francs, ce dont quittance.

Ces deux cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant qu'il en soit nécessaire, acceptées pour la Société par ses gérants en fonction Messieurs Antonio Santopietro, José Jaime Novas Alonso et Ignacio Novas Alonso.

Suite aux deux cessions de parts ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts concernant le capital social qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Il est créé trois mille (3.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) Monsieur José Jaime Novas Alonso, employé privé, né à San Sebastian (Espagne), le 2 avril 1956, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, mille cinq cents parts d'intérêt . . . . .	1.500
2) Monsieur Ignacio Novas Alonso, ouvrier, né à Peralta (Espagne), le 19 juillet 1958, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, mille cinq cents parts d'intérêt . . . . .	1.500
Total: trois mille parts d'intérêt . . . . .	3.000»

*Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Antonio Santopietro aux fonctions de gérant de la société et, par vote spécial, lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. J. Novas Alonso, A. Santopietro, I. Novas Alonso, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 89S, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07109/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**INMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I., Société Civile Immobilière,  
(anc. IMMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 25 janvier 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07110/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ISALP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 38.524.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

ISALP S.A.

E. Irthum J.R. Bartolini  
*Administrateur Administrateur*

(07117/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.524.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour IMMOBILIERE CIPRIANI S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(07111/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.524.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 5 avril 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 5 février 1996.

Pour IMMOBILIERE CIPRIANI S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(012/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**INVAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(07113/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**INVAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(07114/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 36.112.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(07118/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**INVERPLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.290.

Constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 mai 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 210 du 24 juillet 1986.

Modifiée suivant acte reçu en date du 14 février 1992, publié au Mémorial C n° 357 du 21 août 1992.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société INVERPLAN HOLDINGS S.A. qui s'est tenue à son siège, le 27 décembre 1995, les décisions suivantes ont été prises:

– La démission de Monsieur Christian Thury a été acceptée. Décharge lui a été accordée jusqu'à la date de la présente assemblée.

– A été nommé nouvel administrateur de la société:

Monsieur Juan Manuel Cid, de profession administrateur de sociétés, demeurant au 7, rue Beaulacre, CH-1202 Genève.

Monsieur Juan Manuel Cid terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

INVERPLAN HOLDINGS S.A.

S. Frei

Président du

Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07115/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.045.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente janvier.

A 8.30 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial. Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.045.

*Bureau*

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Anne Baudoin, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêté et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le président*

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence.

Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Il existe actuellement 1.000 actions. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

II. La présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Décharge aux administrateurs démissionnaires;
- 2) Nomination de nouveaux administrateurs;
- 3) Nomination du président du conseil d'administration et administrateur-délégué;
- 4) Modification de l'article 26 alinéa 2 des statuts;
- 5) Délégations de pouvoirs;
- 6) Divers.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Le président ouvre alors les débats; divers propos sont échangés entre les présents, puis, plus personne ne demandant la parole, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société:

- Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Georges Ravarani, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale leur donne quitus pour leur gestion au cours de leur mandat.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- M. Taha Mikati, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), immeuble SOCAM III, rue Najla Kfoury;
- M. Mohamad-Najib Mikati, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), immeuble SOCAM III, rue Najla Kfoury;
- Mlle Niam Kawas, demeurant à Beyrouth (Liban), immeuble SOCAM III, rue Najla Kfoury;
- M. Ahmad Farroukh, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), immeuble SOCAM III, rue Najla Kfoury.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Taha Mikati, préqualifié, administrateur-délégué ayant le titre de président du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur qui suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué ayant le titre de président, sans préjudice des délégations spéciales susceptibles d'être données à des tierces personnes.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Mohamad-Najib Mikati, administrateur, et lui confère le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière conjointement à Mademoiselle Niam Kawas et Monsieur Ahmad Farroukh, administrateurs, lesquels ne pourront engager la société que par leur signature conjointe.

L'ordre du jour étant expiré et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue, aux membres de l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Bour, A. Baudoin, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 822, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996.

J. Delvaux.

(07116/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.145.

Les états financiers au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ATTRIBUTION DES RESULTATS**

La perte de l'exercice de USD 7.672,- est reportée à nouveau.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1996.

Certifié sincère et conforme  
Pour LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.  
CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(07122/020/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**KERIVOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.274.

Par décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 1995, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION a été nommée réviseur d'entreprises.

De même, décharge a été donnée à INTERAUDIT, S.à r.l., pour le mandat en tant que commissaire aux comptes avec effet en date du 12 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

KERIVOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07119/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 30.473.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LA RENAISSANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30.473.

Que la démission de Monsieur Félix Giorgetti, entrepreneur, demeurant à Luxembourg-Kohlenberg, en sa qualité de gérant, est acceptée avec pleine et entière décharge.

Que décharge est donnée au gérant décédé, Alvio Delli Zotti.

Que suite au décès de Monsieur Alvio Delli Zotti, de son vivant maître constructeur, ayant demeuré à Waldbredimus, et à la démission du gérant, Monsieur Félix Giorgetti, sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

– Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte diplômé, demeurant à L-1723 Luxembourg, 2, rue J.P. David Heldenstein, et

– Monsieur Paul Giorgetti, ingénieur, demeurant à L-1321 Luxembourg, 225, route de Cessange.

Que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant, Christoff Delli Zotti avec celle d'un des deux autres gérants, Paul ou Marc les Giorgetti.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 février 1996.

P. Decker

Notaire

(07120/206/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LUXCORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone industrielle Haneboesch/Niederborn.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 8 janvier 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 1996, vol. 302, fol. 8, case 6:

que Monsieur Christophe Bour, directeur commercial, demeurant au 34Bis, rue du Château, F-57140 Saulny, a été appelé au poste de président directeur général;

ont été appelés aux fonctions d'administrateur-délégué de la société:

Monsieur Christophe Bour, prénommé;

Monsieur Gérard Augé, administrateur de sociétés, demeurant au 34, rue du Château, F-57140 Saulny,

avec pouvoir d'engager la société sous leur signature conjointe; ceci en exécution du point 6 de la décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue consécutivement à la constitution de la société.

Differdange, le 8 février 1996.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(07124/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MATT-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 50.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Signature.

(07127/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LINTOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.512.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

LINTOFIN S.A.

M. Mommaerts

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(07123/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LUXREP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.993.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour LUXREP S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(07125/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LUXREP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.993.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 19 décembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg;

Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour LUXREP S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07126 /029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MEDITERRANEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.239.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur José Jaime Novas Alonso, employé privé, né à San Sebastian (Espagne), le 2 avril 1956, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg;

2) Monsieur Antonio Santopietro, garçon de restaurant, né à Montevideo (Uruguay), le 9 juin 1963, demeurant au 4, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg;

3) Monsieur Ignacio Novas Alonso, ouvrier, né à Peralta (Espagne), le 19 juillet 1958, demeurant au 33, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEDITERRANEO, S.à r.l., R.C. Numéro B 50.239, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 252 du 10 juin 1995.

- Le capital social de cette société est fixé à cinq cent un mille (501.000,-) francs, divisé en cinq cent une (501) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

- Monsieur Antonio Santopietro, préqualifié, ici présent, cède quatre-vingt-quatre (84) parts qu'il possède dans la Société à Monsieur José Jaime Novas Alonso, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de quatre-vingt-quatre mille (84.000,-) francs, ce dont quittance.

- Monsieur Antonio Santopietro, préqualifié, ici présent, cède quatre-vingt-trois (83) parts qu'il possède dans la Société à Monsieur Ignacio Novas Alonso, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de quatre-vingt-trois mille (83.000,-) francs, ce dont quittance.

- Ces deux cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant technique, Monsieur Antonio Santopietro, et par ses gérants administratifs, Messieurs José Jaime Novas Alonso et Ignacio Novas Alonso.

- Suite aux deux cessions de parts ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts concernant le capital social qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent un mille (501.000,-) francs, divisé en cinq cent une (501) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Ces parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.»

- Les nouveaux associés acceptent la démission de Monsieur Antonio Santopietro aux fonctions de gérant technique de la société et, par vote spécial, lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les associés nomment aux fonctions de gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur José Jaime Novas Alonso, préqualifié.

- Les associés confirment aux fonctions de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Ignacio Novas Alonso, préqualifié.

- Les associés décident que la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. J. Novas Alonso, A. Santopietro, I. Novas Alonso, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 89S, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07130/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MEDITERRANEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.239.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(07131/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MICHELS A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.

H. R. Luxemburg B 49.028.

—

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MICHELS A.G., mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 49.028, gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 28 vom 18. Januar 1995, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um dreizehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Kurt Rolf Michels, Kaufmann, wohnhaft in Bremen (BRD), Schwachhauser Heerstrasse 347.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Frank Stolz, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Die anwesenden Aktionäre sind nebst Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer von den Komparenten unterzeichneten Namensliste verzeichnet, so das sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung gültig vertreten sind, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Abänderung des Zweckes der Gesellschaft in den einer Holdinggesellschaft nach den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 2 und 13 der Satzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Zweck der Gesellschaft abzuändern in den einer Holdinggesellschaft nach den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Dementsprechend werden Artikel 2 und 13 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen, jedoch unter Berücksichtigung der in Artikel 209 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften lautenden Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpatenten, sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte, welche mit diesen verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Sie wird alle Massnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und kann alle irgendwelchen Handlungen tätigen, welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind, diese alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.»

«**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde anfallen, belaufen sich auf zirka dreissigtausend Franken (30.000,-).

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um dreizehn Uhr dreissig für geschlossen.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Michels, R. Thill, F. Stolz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 89S, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07136/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MICHELS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.

H. R. Luxembourg B 49.028.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 23 janvier 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07137/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MIDOC INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.809.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. Renard

C. Schlessler

*Administrateur*

*Administrateur*

(07138/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MEDTECH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDTECH S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Conversion de la monnaie d'expression actuelle du capital de US dollars (USD) en Deutsche Mark (DEM) au taux de change égal à 1,44035 DEM pour 1,- USD applicable au 11 janvier 1996 et changement de tous les comptes dans les livres de la société de US dollars en Deutsche Mark.

2) Augmentation du capital converti pour le porter à soixante et onze mille quatre cent cinquante Deutsche Mark (71.450,- DEM) par l'émission de onze mille trois cent huit (11.308) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital de US dollars (USD) en Deutsche Mark (DEM) au taux de change égal à 1,44035 DEM pour 1,- USD applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

En conséquence, l'assemblée décide de changer tous les comptes dans les livres de la société de US dollars en Deutsche Mark.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit est fixé à soixante-quatre mille huit cent quinze virgule soixante-seize Deutsche Mark (64.815,76 DEM), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à trois cent mille Deutsche Mark (300.000,- DEM).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence d'un montant de six mille six cent trente-quatre virgule vingt-quatre Deutsche Mark (6.634,24 DEM) pour le porter à soixante et onze mille quatre cent cinquante Deutsche Mark (71.450,- DEM) par l'émission de onze mille trois cent huit (11.308) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Sont alors intervenues aux présentes:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en sa qualité de director,

laquelle société déclare souscrire une (1) action nouvelle.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

laquelle société déclare souscrire onze mille trois cent sept (11.307) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de six mille six cent trente-quatre virgule vingt-quatre Deutsche Mark (6.634,24 DEM) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> paragraphes.** Le capital social est fixé à soixante et onze mille quatre cent cinquante Deutsche Mark (71.450,- DEM), représenté par vingt-trois mille huit cent huit (23.808) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille Deutsche Mark (300.000,- DEM).»

**Suit la version anglaise:**

«**Art. 5. 1st and 2nd paragraphs.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-one thousand four hundred and fifty Deutsche Mark (71.450,- DEM), represented by twenty-three thousand eight hundred and eight (23.808) shares with no par value.

The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred thousand Deutsche Mark (300.000,- DEM).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre francs (136.384,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué environ à vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, A. Braquet, J.-M. Dibling, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 88S, fol. 90, case 10. – Reçu 1.363 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1996.

G. Lecuit.

(07132/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MEDTECH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MEDTECH S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 19 janvier 1996 dont une copie du procès-verbal restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme MEDTECH S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1995, en voie de publication et les statuts en furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 1996, en voie de publication.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent mille Deutsche Mark (300.000,- DEM).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 19 janvier 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de trois mille cinq cent soixante-seize Deutsche Mark (3.576,- DEM) pour porter le capital social de son montant actuel de soixante et onze mille quatre cent cinquante Deutsche Mark (71.450,-

DEM) à soixante-quinze mille vingt-six Deutsche Mark (75.026,- DEM), par l'émission de mille cent quatre-vingt-douze (1.192) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce, avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des mille cent quatre-vingt-douze (1.192) actions nouvellement émises par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, moyennant versement en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinquante millions six cent cinquante-six mille quatre cent vingt-quatre Deutsche Mark (50.656.424,- DEM), de sorte que la somme de cinquante millions six cent soixante mille Deutsche Mark (50.660.000,- DEM) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme MEDTECH S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur la base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at seventy-five thousand twenty-six Deutsche Mark (75,026,- DEM), divided into twenty-five thousand (25,000) shares with no par value.»

**Suit la traduction française:**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille vingt-six Deutsche Mark (75.026,- DEM), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinquante millions six cent soixante mille Deutsche Mark (50.660.000,- DEM) est évalué à un milliard quarante et un millions cinq cent soixante-neuf mille six cents francs (1.041.569.600,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué environ à dix millions six cent quarante mille francs (10.640.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 89S, fol. 2, case 8. – Reçu 10.415.696 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1996.

G. Lecuit.

(07133/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MEDTECH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1996.

G. Lecuit.

(07134/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**NAFCOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.770.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAFCOD S.A., R. C. Luxembourg N° B 8.770, constituée par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Hosingen, en date du 19 décembre 1969, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Série C de 1970, page 1587.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire alors de résidence à Pétange en date du 22 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Série C de 1979, page 3641.

L'assemblée générale est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gilles Herrmann, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les soixante mille actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les comparants, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Décision de modifier les statuts de la société pour les mettre à jour avec la législation actuelle et modifications afférentes des articles premier, trois, quatre, six, dix, douze, treize, vingt, vingt et un, vingt-sept, vingt-neuf et trente des statuts sociaux et abrogation de l'alinéa deux de l'article vingt-trois et abrogation des articles dix-neuf, trente et un et trente-deux des statuts sociaux.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

#### *Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour les mettre à jour avec la législation actuelle.

I. L'article 1<sup>er</sup> des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les comparants et les personnes qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions représentatives du capital, il est constitué une société anonyme qui est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'elle a été modifiée.»

II. L'article 3 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.»

III. L'article 4 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.»

IV. L'article 6 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois), représenté par 60.000 (soixante mille) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à 40.000.000,- LUF (quarante millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 800.000 (huit cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de l'assemblée générale notariée du dix-neuf janvier 1996, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission par rapport à leur pair comptable, et libérées en espèces ou par apports en nature, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura réalisé une augmentation de capital comme il est dit ci-dessus, il désignera et autorisera un des administrateurs ou même une tierce personne à comparaître par-devant notaire pour faire constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit et la modification en conséquence du présent article.»

V. L'article 10 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six années par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qui le remplace.»

VI. L'article 12 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.»

VII. L'article 13 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13.** De chaque séance du conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par la majorité des administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Les copies ou extraits dont production sera faite seront certifiés conformes par au moins deux administrateurs.»

VIII. L'article 19 des statuts sociaux est abrogé sans être remplacé et sans changement de la numérotation des articles suivants.

IX. L'article 20 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Elle se compose de tous les actionnaires qui ont le droit de voter moyennant observation des prescriptions légales ou statutaires.

Les décisions régulièrement prises sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou dissidents.

L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire.

Sont réservées à l'assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions de présence et de majorité requises par la loi ou les statuts:

- a) la modification des statuts;
- b) la dissolution de la société;
- c) l'augmentation ou la réduction du capital social.

L'assemblée générale ordinaire statuant à la majorité simple des voix présentes ou représentées, délibère notamment sur:

- a) les rapports annuels des administrateurs et commissaires;
- b) les bilans et comptes de profits et pertes annuels et leur approbation, rejet ou amendement;
- c) la répartition des bénéfices;
- d) la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires et la fixation de leur rémunération et de leur décharge;
- e) l'autorisation préalable à la délégation de pouvoirs à des administrateurs.

L'assemblée générale ne peut augmenter les engagements des actionnaires.»

X. L'article 21 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Les objets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.»

XI. L'alinéa 2 de l'article 23 est supprimé.

XII. L'article 27 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions et l'indication du mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.»

XIII. L'article 29 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 29.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Par décision de l'assemblée générale sujette à la publication, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui jouissent des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

XIV. L'article 30 des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 30.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.»

XV. Les articles 31 et 32 des statuts sociaux sont supprimés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dennewald, G. Herrmann, H. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 89S, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

*A. Schwachtgen.*

(07144/230/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**NAFCOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.770.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 19 janvier 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

*A. Schwachtgen.*

(07145/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MAUSERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.375.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07128/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MAUSERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.375.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1996,

– les comptes au 28 février 1995 sont approuvés à l'unanimité;

– par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues au cours de l'exercice social dépassent 50 % du capital social;

– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Signature

*Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07129/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PACOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

*Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 1996*

Sont présents:

- REEVES MANAGEMENT S.A., représenté par Monsieur Carlo Dax;

- Monsieur Carlo Dax.

Il est décidé, à l'unanimité des voix, conformément à l'article 6 des statuts, d'autoriser le Conseil d'Administration à élire Monsieur André Sauveur comme Administrateur-Délégué.

*Pour la REEVES MANAGEMENT S.A.*

*C. Dax*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07155/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PACOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la susdite société, ainsi qu'à l'autorisation préalable de l'assemblée générale du 15 janvier 1996 à 10.00 heures, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur André Sauveur, commerçant, demeurant à Wavre (Belgique), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Signature                      Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.  
A. Schwachtgen  
Notaire*

(07155a/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MIC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07135/693/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MILO HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.155.**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 février 1996, que:  
– Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1995.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07139/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**MISTRAMER S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.929.**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 février 1996, que:  
– Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07140/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.



**OLEANDER HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(07149/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**POLY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 21.855.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

POLY INVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(07161/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ORALMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ORALMED S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 19 janvier 1996 dont une copie du procès-verbal restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme ORALMED S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 1996, en voie de publication.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent mille Deutsche Mark (300.000,- DEM).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé, en sa réunion du 19 janvier 1996, de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quatre mille cinq cents Deutsche Mark (4.500,- DEM) pour porter le capital social de son montant actuel de soixante-dix mille cinq cents Deutsche Mark (70.500,- DEM) à soixante-quinze mille Deutsche Mark (75.000,- DEM) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce, avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des mille cinq cents (1.500) actions nouvellement émises par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, moyennant versement en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente-huit millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents Deutsche Mark (38.995.500,- DEM), de sorte que la somme de trente-neuf millions de Deutsche Mark (39.000.000,- DEM) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme ORALMED S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur la base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at seventy-five thousand Deutsche Mark (75.000,- DEM), divided into twenty-five thousand (25.000) shares with no par value.»

**Suit la traduction française:**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille Deutsche Mark (75.000,- DEM), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trente-neuf millions de Deutsche Mark (39.000.000,- DEM) est évalué à huit cent un millions huit cent quarante mille francs (801.840.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué environ à huit millions deux cent vingt mille francs (8.220.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 89S, fol. 2, case 7. – Reçu 8.018.400 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1996.

G. Lecuit.

(07151/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ORALMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1996.

G. Lecuit.

(07152/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PERFECT IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.739.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1995*

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée d'une année.

Celui-ci viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Signature.

(07158/731/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PERFECT IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.739.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, en session extraordinaire, le 6 février 1996 à 16.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, pour être à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996:

a) M. Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg;

b) M. John Glaesener, fondé de pouvoir principal, demeurant à Bertrange;

c) M. Claude Bouillon, employé privé, demeurant à B-Habay-La-Neuve,

et nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Mme Sabine Perrier, fondée de pouvoir, demeurant à F-Thionville-Elange;

b) Mlle Monique Goerens, employée privée, demeurant à Luxembourg;

c) M. Philippe Sautreaux, employé privé, demeurant à F-Thionville-Elange.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat sur la période statutaire au 31 décembre 1995. Les administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs, lequel arrive à échéance à l'issue de l'assemblée de l'an 1998.

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996:

- M. Paul Lutgen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat sur l'année 1994.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- M. Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant au 74, avenue Victor Hugo, Luxembourg.

Monsieur Toson se chargera de réviser les comptes clos au 31 décembre 1995. Son mandat sera renouvelé à l'issue de l'assemblée 1996 statuant sur les comptes de 1995.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à élire en son sein un administrateur-délégué. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07159/731/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PERFECT IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.739.

*Réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 6 février 1996 à 17.00 heures*

*Résolution unique*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la susdite société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'assemblée des actionnaires, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont élu Sabine Perrier à la fonction d'administrateur-délégué de la Société PERFECT IMMO S.A. Sabine Perrier est autorisée à engager la société par sa signature unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

S. Perrier      P. Sautreaux      M. Goerens

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07160/731/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PRESENT TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.942.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 42, case 60, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

(07163/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EUROSECURITIES CORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 20.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 476, fol. 44, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Signature  
*Un administrateur*

(07166/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PABOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.795.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

Signature.

(07153/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PABOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.795.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1995, que:

- Monsieur George Aghelopoulos, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce), et
  - Madame Aspasia Yannopoulou, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce),
- son nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Vasilios Koitsanos et Panagiotis Katsaros. Leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire.

Le conseil d'administration se compose, désormais, comme suit:

- Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen;
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid;
- Panagiotis Zeritis, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce);
- George Aghelopoulos, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce);
- Aspasia Yannopoulou, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce).

Le commissaire aux comptes est:

- La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, établie à Luxembourg.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07154/047/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PRESS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 22.109.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1996.

Signature.

(07164/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PRESS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 22.109.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1996.

Signature.

(07165/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 33.068.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1996.

Signature.

(07167/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ROYAL ET VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.  
R. C. Luxembourg B 45.336.

Le bilan établi au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 476, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07173/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ROGUEDAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.450.

Par décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 1995, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION a été nommé réviseur d'entreprises.

De même décharge a été donnée à INTERAUDIT, S.à r.l., pour le mandat en tant que commissaire aux comptes avec effet en date du 12 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

ROGUEDAS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07172/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**TEXHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.648.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six (26) janvier.

A Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, empêché, qui restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée TEXHOLD S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, n° 35, rue Glesener,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 26.648,

constituée sous la dénomination LEHMAN & LEMON HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 383, du 29 décembre 1987,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, Edmond Schroeder, en date du 7 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 400 du 15 septembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 625 du 29 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franz Prost, maître en sciences économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Antonella Graziano, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant au Bridel.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant à B-Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les trois mille (3.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée.

II. Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III. Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit de LUF 31.230.000,- (trente et un millions deux cent trente mille francs luxembourgeois), pour le porter de LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois) à LUF 61.230.000,- (soixante et un millions deux cent trente mille francs luxembourgeois), par la création de 3.123 (trois mille cent vingt-trois) actions nouvelles, d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à souscrire au pair augmenté d'une prime d'émission globale s'élevant à la différence entre ITL 9.375.000.000,- (neuf milliards trois cent soixante quinze millions de liras italiennes) au cours du jour de l'augmentation de capital et LUF 109.243.414,- (cent neuf millions deux cent quarante-trois mille quatre cent quatorze francs luxembourgeois) et à libérer à concurrence de 50 % (cinquante pour cent) au moment de la souscription contre paiement en espèces.

2. Acceptation de la souscription des 3.123 (trois mille cent vingt-trois) nouvelles actions par la société FINIT S.p.A.

3. Fixation du capital autorisé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune.

4. Modification subséquente de l'Article 3 des Statuts et insertion des dispositions suivantes:

«Le Conseil d'Administration est, pour une période prenant fin le 20 décembre de l'an 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec pouvoir au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires lors de la réalisation de ces augmentations.

Ces augmentations du capital peuvent être libérées par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

5. Suppression de l'Article 8 des Statuts concernant le cautionnement statutaire.

6. Décision quant à la souscription de l'augmentation de capital de la société SUNFIL, S.r.l. pour un montant de ITL 6.750.000.000,- (six milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes), à réaliser en deux tranches, la première d'un montant de ITL 4.687.500.000,- (quatre milliards six cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille liras italiennes) et la seconde d'un montant de ITL 2.062.500.000,- (deux milliards soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes) et procuration à donner à Monsieur Jean Hoffmann, afin de signer tous documents nécessaires à la réalisation, au nom et pour le compte de la société, de ladite augmentation de capital.

7. Décision quant à l'octroi d'un financement à la société SUNFIL, S.r.l., pour un montant de ITL 2.600.000.000,- (deux milliards six cents millions de liras italiennes).

8. Acceptation de la démission des Administrateurs.

9. Décharge à donner aux Administrateurs démissionnaires.

10. Election de trois Administrateurs.

11. Divers.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à savoir:

- OLEALA INCORPORATION avec siège social à Panama,

- I.H.F. INTERNATIONAL HOLDING & FINANCIAL CO. LTD, avec siège social aux British Virgin Islands,

par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sont supprimés à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu des renoncations expresses des actionnaires concernés, données à Lugano, respectivement, en date du 27 et 29 décembre 1995,

lesquelles renoncations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 31.230.000,-), pour le porter de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) à soixante et un millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 61.230.000,-), par la création de 3.123 (trois mille cent vingt-trois) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer à concurrence de 50 % (cinquante pour cent) au moment de la souscription, augmentée d'une prime d'émission correspondant à la différence, au cours de change de ce jour, existant entre neuf milliards trois cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL 9.375.000.000,-) et cent neuf millions deux cent quarante-trois mille quatre cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 109.243.414,-) contre paiement en espèces.

#### *Souscription*

Et à l'instant est intervenu Monsieur Franz Prost, préqualifié,

agissant au nom et pour le compte de la société de droit italien, dénommée FINIT S.p.A, avec siège social à Musano di Trevignano (Italie), pour laquelle il se porte-fort et

en vertu d'une déclaration de souscription donnée en date du 15 janvier 1996 à Musano di Trevignano,

laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société TEXHOLD S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société FINIT S.p.A, prénommée, aux 3.123 (trois mille cent vingt-trois) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) et augmentée de la prime d'émission susmentionnée.

*Acceptation*

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société dénommée FINIT S.p.A., préqualifiée.

*Libération*

FINIT S.p.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a libéré à concurrence du 50 % (cinquante pour cent) la souscription des trois mille cent vingt-trois (3.123) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de quinze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.615.000,-) et a libéré l'intégralité de la prime d'émission par un versement en espèce de soixante-huit millions huit cent quatre-vingt un mille cinq cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (LUF 68.881.586,-) au cours du jour (0,019), correspondant à la différence entre neuf milliards trois cent soixante-quinze millions de liras italiennes (LIT 9.375.000.000,-) au cours du 26 janvier 1996 et cent neuf millions deux cent quarante trois mille quatre cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 109.243.414,-). Le montant de la contre-valeur en liras italiennes de quinze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.615.000,-), représentant cinquante pour cent (50 %) de la souscription des trois mille cent vingt-trois (3.123) actions nouvelles, se trouve à la libre disposition de la société.

Il en est de même de la contre-valeur en liras italiennes du montant de soixante-huit millions huit cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (LUF 68.881.586,-), représentant la libération totale de la prime d'émission.

Le montant total de la contre-valeur de quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (LUF 84.496.586,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer dans l'article 3 des statuts de la société, les dispositions suivantes:

«Le Conseil d'Administration est, pour une période prenant fin le 20 décembre de l'an 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec pouvoir au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires lors de la libération de ces augmentations.

Ces augmentations du capital peuvent être libérées par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation des réserves disponibles dans le capital social.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

*Cinquième résolution*

Suite aux décisions prises ci-avant, l'assemblée générale décide la refonte de l'article 3 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 61.230.000,-), représenté par six mille cent vingt-trois (6.123) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-).

La société a un capital autorisé fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est, pour une période prenant fin le 20 décembre de l'an 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec pouvoir au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires lors de la libération de ces augmentations.

Ces augmentations du capital peuvent être libérées par des versements en espèce, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation des réserves disponibles dans le capital social.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 8 des statuts de la société, concernant le cautionnement statutaire.

*Septième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide la renumérotation des articles des statuts de la société.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de souscrire à l'augmentation de capital de la société SUNFIL, S.r.l. pour un montant de six milliards sept cent cinquante millions de lires italiennes (ITL 6.750.000.000,-), à réaliser en deux tranches, la première d'un montant de quatre milliards six cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille lires italiennes (ITL 4.687.500.000,-) et la seconde d'un montant de deux milliards soixante-deux millions cinq cent mille lires italiennes (ITL 2.062.500.000,-) et procuration est donnée à Monsieur Jean Hoffmann, afin de signer tous documents nécessaires à la réalisation, au nom et pour le compte de la société, de ladite augmentation de capital.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs, à savoir:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster,
  - Monsieur Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- et l'accepte à l'unanimité.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Andrea Parodi, entrepreneur, demeurant à Perganzol (TV), Italie,
- Monsieur Pietro Parodi, entrepreneur, demeurant (TV), Italie,
- Monsieur Jean Hoffmann, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.

*Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.240.000,- LUF.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Graziano, F. Prost, J.-M. Nicolay, R. Neuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1996, vol. 822, fol. 34, case 8. – Reçu 1.001.116 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996.

J. Delvaux.

(07189/208/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**TEXHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 26.648.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 1996.

J. Delvaux.

(07190/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**SHIKAKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.277.

Par décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 1995, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION a été nommée réviseur d'entreprises.

De même décharge a été donnée à INTERAUDIT, S.à r.l., pour le mandat en tant que commissaire aux comptes avec effet en date du 12 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

SHIKAKO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07178/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**AURELIUS INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. R.A.I.L. LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.  
H. R. Luxemburg B 47.226.

**AUSZUG**

Auf einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 25. Januar 1996, eingetragen in Luxemburg, den 26. Januar 1996, Bank 89S, Blatt 3, Fach 2, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung R.A.I.L. LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Kerschen mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 4. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 117 vom 18. März 1993 und abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 275 vom 19. Juli 1994, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B, Nummer 47.226,

geht hervor:

Dass aufgrund einer Anteilabtretung Artikel sechs der Statuten abgeändert wurde wie folgt:

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend luxemburgische Franken (5.000,-), welche alle der alleinigen Anteilhaberin AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC., eine Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada, mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, zugeteilt sind.

Dass die Firmenbezeichnung abgeändert wurde und somit Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut erhält:

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung AURELIUS INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. Januar 1996.

P. Decker.

(07168/206/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**AURELIUS INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée,  
(anc. R.A.I.L. LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.  
R. C. Luxemburg B 47.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 12 février 1996.

*Pour la société*  
P. Decker  
*Le notaire*

(07169/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**SIPALUX S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxemburg B 20.925.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 1995*

Monsieur Frans J. Samyn est réélu commissaire aux comptes pour une durée de six ans au lieu de Monsieur Eric Herremans.

*Pour la société*  
SIPALUX S.A.H.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07179/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**RDI, RAISING DEVELOPMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxemburg B 41.929.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

(07170/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**TDI, RAISING DEVELOPMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 41.929.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(07171/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**SANT ANDREA (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.533.

1) Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 28 février 1996.

2) DEBELUX AUDIT, S.à r.l., démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif à la date de constitution du 3 mars 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1996.

INTERNATIONAL AGENCIES AND MANAGEMENT S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07175/690/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**SAPARMET S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.360.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 1995*

Monsieur Alfons Schreiber ayant démissionné de sa fonction d'administrateur, les administrateurs ont coopté Monsieur Carsten Behrmann, demeurant à D-29320 Hermannsburg, Zur Bünd 34, au poste d'administrateur devenu ainsi vacant.

La démission de Monsieur Alfons Schreiber et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Monsieur Carsten Behrmann seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
BANQUE UCL  
Signature  
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 21, case 10 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07176/011/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**S.E.ET.IN., SOCIETE EUROPEENNE D'ETUDES D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.506.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(07180/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**S.E.ET.IN., SOCIETE EUROPEENNE D'ETUDES D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.506.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(07181/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**S.E.ET.IN., SOCIETE EUROPEENNE D'ETUDES D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.506.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(07182/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**S.E.ET.IN., SOCIETE EUROPEENNE D'ETUDES D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.506.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(07183/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**LATEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Koen Lozie, employé privé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée aux Channel Islands, en date du 15 janvier 1996;

2. La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée UNITED TRADE MANAGERS LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Corinne Thirion, employée privée à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée aux Channel Islands, en date du 15 janvier 1996.

Lesquelles procurations, signées ne varietur, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LATEM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège; le siège social pourra être transféré en toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, chacune d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou en tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra les rapports du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard, un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième lundi du mois de mai 1997 à 12.00 heures.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire les mille deux cent cinquante actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDINGS LTD, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2) UNITED TRADE MANAGERS LTD, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 80.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Christian Fabert, employé privé, demeurant à Luxembourg,
  - b) Monsieur Hein Poelmans, employé privé, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Daniel Vurlod, employé privé, demeurant à CH-Nyon.
3. Monsieur Lucien Ernster, employé privé, demeurant à Mamer, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le siège de société est fixé au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
5. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1997.
6. Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.
7. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.  
Dont acte, fait à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.  
Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: K. Lozie, C. Thirion, J. Delvaux.  
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 1996, vol. 822, fol. 53, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 février 1996.

J. Delvaux.

(07211/208/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**ALETTA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Maurizio Luppi, industriel, demeurant à I- Pesaro (Italie), 85, via Luccio Accio;
- 2.- Madame Violetta Savino, sans état particulier, demeurant à I-Pesaro (Italie), 85, via Luccio Accio;
- 3.- Monsieur Michele Luppi, étudiant, demeurant à I-Pesaro (Italie), 85, via Luccio Accio;
- 4.- Madame Valentina Luppi, étudiante, demeurant à I-Pesaro (Italie), 85, via Luccio Accio.

Tous les quatre ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ALETTA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérants et/ou agents, associés ou non.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme même au moyen d'émission, d'obligations, avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Maurizio Luppi, prénommé, trois cent treize actions . . . . .	313
2.- Madame Violetta Savino, prénommée, trois cent treize actions . . . . .	313
3.- Madame Valentina Luppi, prénommée, trois cent douze actions . . . . .	312
4.- Monsieur Michele Luppi, trois cent douze actions . . . . .	<u>312</u>
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
- 2) Monsieur Luigi Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
- 3) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:  
Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 88S, fol. 97, case 10. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

M. Elter.

(07207/210/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.

**I.S.G. S.A., IMMO-SERVICE-GERANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5892 Alzingen, 61, rue Jean Wolter.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Frederick, employé privé, demeurant à Alzingen;

2.- Monsieur Adriano Tempesta, employé privé, demeurant à Luxembourg;

3.- CORFI S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à Luxembourg;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe Chantreau, conseiller économique, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.S.G. IMMO-SERVICE-GERANCE S.A. en abrégé I.S.G. S.A.

Le siège social est établi à Alzingen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière, avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble, et ce, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, ainsi que toutes prestations de service y afférentes et généralement toute opération industrielle, commerciale, financière et mobilière, prise de participations dans d'autres entreprises se rattachant ou non à l'objet social et susceptible d'en favoriser le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé de la Société est établi à vingt millions de francs (20.000.000,- frs), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le trente du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Marc Frederick, prénommé, cent cinquante actions	150
2) Monsieur Adriano Tempesta, prénommé, cent cinquante actions	150
3) CORFI S.A., prédésignée, sept cents actions	700
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5892 Alzingen, 61, rue Jean Wolter.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

Les nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Marc Frederick, prénommé,
- 2.- Monsieur Adriano Tempesta, prénommé,
- 3.- CORFI S.A., prédésignée.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

Madame Corinne Chantereau, comptable, demeurant à Bertrange.

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de de l'an 2001.

*Sixième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et l'article 7 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé d'élire parmi ses membres un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la gestion journalière.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les administrateurs de la société, tous ici présents, statuant à l'unanimité, ont désigné Monsieur Marc Frederick, prénommé, administrateur-délégué de la société qui jouira des pouvoirs les plus étendus prévus aux présents statuts et pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Frederick, A. Tempesta, P. Chantereau, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 88S, fol. 25, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

C. Hellinckx.

(07210/215/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 1996.